

CIVIPOLE

LES FONDAMENTAUX

Pour bien situer les 5 textes, voici une introduction explicative.

INTRODUCTION

Nous sommes des **habitants** (des personnes qui résident habituellement en un lieu, selon le Larousse).[et souvent un quartier]. **Citoyens** français et ressortissants de l'Union Européenne.

Se pose la question de la place des habitants qui ne sont ni l'un ni l'autre.

Notre vie quotidienne s'organise sur un socle territorial (hameau rural, quartier urbain) où nous sommes **acteurs**.

Habitant, Citoyen, Acteur : ce triptyque se retrouve pour justifier à tout un chacun de participer dans notre démocratie.

À partir de là, nous participons avec nos représentants politiques, les élus, et la fonction publique territoriale¹ (qui rassemble cette partie publique des acteurs professionnels, à l'action publique locale.

Cette démarche se matérialise dans la gestion du quotidien et l'écriture de projets qui doit réunir pour leur élaboration un triptyque d'acteurs :

- L'élu politique Maître d'ouvrage
- Le professionnel (agent territorial, autre) Maître d'œuvre
- L'habitant et ses organisations Maître d'usage

C'est un travail de réflexion, de vécu, de contraintes qui interpelle l'ensemble des habitants, au même titre que la législation du travail mobilise les travailleurs avec les syndicats.

En gardant comme fil directeur, **des lieux, des gens, des institutions**, notre engagement citoyen **territorial** peut se développer autour de trois axes :

- Le vécu
- Le cadre (logement, densité, environnement (plaine ou pente), commerce, ...)
- La vie publique selon ses convictions et ses motivations (parent d'élève, copropriété, ensemble social, quartier, ...).

Pour ce faire, cet engagement se concrétise dans des projets qui réunit pour approbation dans un tour de tables le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre et le maître d'usage.

¹ Celle-ci est l'une des 3 branches de la fonction publique que gère l'État sous l'autorité des élus au nom du peuple (Fonction publique territoriale, fonction publique d'État, fonction publique hospitalière)

Mais les projets se présentent souvent sous forme de dossiers denses, mêmes votés ; ils sont toujours à retravailler en fonction de nouveaux paramètres (opportunité d'emploi, opportunité d'investissement, des conditions climatiques, ...), en touchant autant la cellule de base (le hameau ou le quartier), que la Métropole, le territoire du SCOT et au-delà.

Travail de longue durée (souvent hors mandature), il demande de se faire rencontrer à partir de niveaux ascendants pour lesquels le « tour de table » n'est pas toujours opérationnel, des instances de réflexion ou de décision : union de quartier/association d'habitants, conseil de quartier, conseil de quartier politique de la ville, conseil de développement, avec aussi la mise en place d'étapes intermédiaires peut-être non pérennes.

Entre 2009 et 2012, un document, le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) a écrit un projet pour la grande région grenobloise pour aller jusqu'en 2030.

La reconnaissance que CIVIPOLE a eue à cette occasion, est pour nous la référence de ce qui doit être de façon permanente la place des habitants et de leurs organisations : cette fois-ci, la difficulté de la mise en fonctionnement du point de convergence entre la réflexion « ascendante » plus individuelle et la démarche « descendante » de l'institution dans une relative continuité malgré les aléas électoraux.

1) Le territoire

Notre action s'inscrit dans un cadre territorial : nos interlocuteurs sont principalement les élus locaux et les agents de la Fonction Publique Territoriale.

Entre 2009 et 2012, un document, le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) a écrit un projet pour la grande région grenobloise pour aller jusqu'en 2030. En 2025, il est en cours de révision

Depuis, plusieurs projets thématique ont été élaborés et sont mis en œuvre.

SPPPY, SMMAG, PPA, coopération inter-territoriale autour des déchets, ...

Notre agglomération s'est agrandie et est devenue l'une des 22 métropoles françaises le 1er janvier 2015 avec de nouvelles compétences intercommunales.

Bientôt, va arriver l'écriture du SCOT N°2, certainement pendant le prochain mandat municipal et intercommunal :: il faudra être attentif.

CIVIPOLE, association fondée le 16 novembre 1999 par adhésion volontaire d'associations elles-mêmes assises sur un territoire défini, croit cette démarche nécessaire.

Mais la multiplication des territoires thématiques qui se superposent, brouillent la vision que peuvent en avoir les habitants et conduisent à se poser la question de l'évolution du périmètre des quartiers.

Cet empilement ou mille-feuilles, rend nécessaire un changement de cadre : soit par une loi de réforme territoriale (après les lois MAPTAM de 2014 et NOTRe de 2015) soit en adoptant un statut englobant cet empilement.

Bref, il faut dessiner un nouveau territoire, adapté à ce qui est désormais de la responsabilité du bloc local (commune et établissement public de coopération intercommunal).

L'ancienneté des découpages territoriaux, les diverses réformes des territoires mal ficelées, aboutissent à une complication des dossiers ou interrogent sur la légitimité des acteurs (question du suffrage universel direct des élus intercommunaux, croyance dans le tirage au sort des citoyens pour lutter contre l'abstention de masse).

2) Le quartier : cellule de base

La vie quotidienne, les territoires habités s'organisent sur un socle territorial, le hameau ou le quartier.

C'est l'espace de vie pour les activités courantes (courses alimentaires, services de base) : un territoire où l'on se déplace régulièrement à pied, où on a accès aux services de mobilité pour se déplacer à plus grande échelle.

Donc la conception et la mise en œuvre des projets et de la gestion doivent être assises dessus.

Quartier

C'est parfois un facteur d'identité qui peut enfermer, qui empêche la curiosité, la rencontre de l'autre et cela nourrit la peur de ce qui n'est pas semblable.

Un mélange de réalité, d'imaginaire, d'affects parfois confus, souvent complexe.

Parfois, seulement une unité de gestion territoriale, partie d'un tout plus grand.

Pour trouver l'adhésion des habitants, il est nécessaire :

- Fixer au départ sa vocation (résidentiel, activité économique, ...)
- Définir lien avec le voisinage
- Les limites peuvent évoluer

Ensuite, certains sujets ont besoin d'être traités à une autre échelle sans être celle de la commune : c'est l'**inter-quartier**.

- Certaines actions se font à cette échelle : cela complète ce qui se fait à celle du quartier.

Là aussi, il faut se poser la question de sa vocation, de ses limites et des évolutions.

3) Le projet de territoire

Son objectif de trouver les conditions concrètes et adaptées à son contexte du « Bien Vivre ensemble ».

Il est construit par la mise en œuvre de ce triptyque et la coopération :

- Maîtrise d'ouvrage
- Maitrise d'œuvre
- Maîtrise d'usage

Il doit être élaboré de façon lente, itérative et constructive.

Il a pour finalité de poser pour plusieurs années la place et les évolutions nécessaires de ce territoire (quartier, ensemble de quartiers, commune, métropole, grande région grenobloise).

Pour faire évoluer la vocation du quartier en prenant en considération le voisinage.

Les projets, en dossiers souvent denses, mêmes votés, sont toujours à retravailler en fonction de nouveaux paramètres (opportunité d'emploi, d'investissement, conditions climatiques, ..) en touchant aussi bien la cellule de base (hameau ou quartier) que la Métropole, le territoire du SCOT ou au-delà.

Le projet, toujours conditionné par des objectifs du bien vivre ensemble et des opportunités nouvelles, n'est jamais « fini » : il est l'assemblage de multiples thématiques.

Travail de longue durée dans le temps (souvent hors législature), il demande de se faire se rencontrer à partir de niveaux ascendants pour lesquels le « tour de table » n'est pas toujours opérationnel, des instances de vécu (unions de quartier, associations de locataires, associations du cadre de vie, associations de parents d'élèves, associations d'étrangers, ...) ou de décision (municipalité, intercommunalité et ses satellites), avec aussi la mise opérationnelle d'étapes intermédiaire peut-être non pérennes.

Cette phase ascendante suscite de l'inter-quartier, secteur, découpage de ville ou village, ... et la difficulté est alors de concevoir un cadre et sa légitimité.

Comme dans toute construction, le projet à réaliser bien défini dans sa superstructure (qui se dessine partiellement à l'amont dans un projet électoral), dépend de la validité de ses fondations ; les objectifs sont possibles si les cellules de base (comme les quartiers) sont des parties prenantes aidées dans leur réflexion. Il est essentiel, que le principe de subsidiarité soit mis en œuvre pour faire vivre une démocratie « délibérative ».

La construction du projet « politique » du territoire, qui va au-delà de documents d'urbanisme en associant les impératifs sociaux, économiques ... doit permettre à chacun, à tout moment, de porter son rêve « individuel » dans le projet « collectif » .

Il n'est pas la somme de différents projets mais une volonté à laquelle se confrontent ces différents projets et se bâtit en intégrant deux types de situation : le « permanent » qui en est son fondement (comme le SCoT) mais qui peut évoluer et les « évènements » (une opportunité d'investissements) qui en accompagnent le déroulement ; il y a lieu d'en définir les modalités d'application.

Pour chacun, le vécu du projet se déroule dans des territoires de plus en plus aléatoires selon les besoins : résidence, emploi, loisirs, éducation, ... mais il est nécessaire de s'appuyer sur une cellule de base (hameau, quartier) dont la vitalité est réelle comme le montrent les comptes-rendus que l'on peut lire dans la presse, des diverses et nombreuses manifestations qui permettent de passer du « je » au « nous ».

La construction du projet de territoire repose sur l'impératif de faire avancer dans une démarche de subsidiarité, le triptyque du développement durable : des lieux, des gens, des institutions (ou gouvernance) et donc mettre autour de la table les trois « acteurs » : élu, agent territorial et citoyen dans une construction allant maintenant du « Quartier à la Métropole ».

La mise en place d'une telle réforme ne peut se réaliser que dans le temps d'une législature. Après approbation législative, des équipes « motivées » sur un projet existant (ou des modifications) pourront se présenter aux élections « territoriales » adaptées.

Ce qui précède s'inscrit dans le cadre légal existant.

Voici une proposition pour le faire évoluer au travers d'une réforme territoriale.

Il pourrait être imaginé l'élection du Président et de ses Vice-Présidents au suffrage universel direct sur un projet de territoire.

Les maires restent en place.

4) La maîtrise d'usage

La reconnaissance de ce fondement doit engager les trois acteurs à travailler à une représentation active des habitants par des structures simples comme les unions de quartier assises sur les cellules de base, sachant qu'une des difficultés est la mise en fonctionnement du point de convergence entre la réflexion « ascendante » plus individuelle et la structure institutionnelle dans une relative continuité (élections).

C'est le moment de s'interroger sur la place de ce qui vient des habitants, par un mouvement ascendant (priorités, méthode, ...).

Une politique publique (nationale ou locale) pour être démocratique, c'est-à-dire qui associe effectivement le peuple souverain, repose sur un tour de table fondé sur un triptyque :

- Maîtrise d'ouvrage des élus politiques, légitimité fondée sur l'élection au suffrage universel direct
- Maîtrise d'œuvre des professionnels, légitimité fondée sur les qualifications et les compétences
- Maîtrise d'usage des habitants, légitimité fondée sur l'expérience de vie

La démocratie ne peut pas être participative donc descendante.

Elle doit être délibérative c'est-à-dire fonctionner par une discussion entre les trois parties qui prépare la décision prise par les élus et mise en œuvre par les professionnels.

Dans notre démocratie, la présence, dans la gestion des affaires publiques, de citoyens engagés, se retrouve selon leur volonté ou leur intérêt, en position d'interlocuteurs vis-à-vis des élus politiques qui ont l'autorité sur les agents de l'une des trois fonctions publiques État, Territoriale, Hospitalière.

CIVIPOLE, en tant que fédération d'unions de quartier/associations d'habitants rassemblant des habitants, « force de propositions », se place dans le triptyque comme maître d'usage auprès des maîtres d'ouvrage et des maîtres d'œuvre, au niveau local.

5) CIVIPOLE et ses membres

Fondamentaux pour CIVIPOLE/

- Le territoire (quartier ou hameau, métropole, grande région grenobloise)
- La maîtrise d'usage

Toutes ces réflexions doivent interpellier habitants, professionnels, élus et concrétisent le cadre donnant à CIVIPOLE (fédération d'unions de quartier et d'associations d'habitants) une représentativité d' « Acteur » à part entière dans le tour de table pour l'écriture, le suivi et l'actualisation du projet métropolitain, et une reconnaissance pour travailler avec les deux autres « Acteurs » (maître d'ouvrage, maître d'œuvre) à sa mise en œuvre et s'appuient sur une démarche de démocratie « délibérative »

Les « 12h-14h »

Il est important de rappeler ce à quoi cela sert.

Réunion de travail à échelle métropolitaine, pour construire un projet de territoire métropolitain (l'écrire, le suivre, le réviser) : ce n'est pas une commission thématique.

Le 8 février 2008, le Syndicat Mixte pour l'élaboration et le suivi du Schéma Directeur de la Région Urbaine Grenobloise (qui avait été adopté) a voté l'unanimité une délibération de révision en vue de l'adoption d'un SCOT selon la loi SRU de décembre 2000. L'association LAHGGLO (aujourd'hui CIVIPOLE), interpellée déjà par le Schéma Directeur, à la demande du Conseil d'administration, met en place un groupe de travail SCOT (à noter parmi les personnes présentes : François Hollard, P. Amblard, Christian Choquet, Pierre Dutel, Alain Le Meur, Janig Mouro) : ce groupe peut être considéré comme un déclencheur du travail et de la continuité du 12h-14h.

Le 24 juin, ce groupe écrit au Président du Syndicat Mixte du Schéma Directeur pour proposer sa présence dans le volet « concertation » du SCoT (ceci était prévu par la loi).

Cette initiative demande alors un travail important d'objectifs, de contacts, et de rencontres d'organisation recouvrant en particulier un impératif chiffré d'embauche d'une personne chargée de mission, motivée et compétente, pour encadrer le bénévole.

Le 1^{er} juillet, le Président du Syndicat Mixte, Marc Baïetto, signifie son partage de notre ambition avec des propositions constructives dont un financement et un lien avec Philippe Auger, urbaniste en charge du SCoT.

Cette réponse permet alors :

- Un travail de connaissance d'un dossier « SCoT » qui a un impact territorial très fort, au-delà du SDAU
- D'être présent aux rencontres du Comité Syndical et d'avoir accès aux documents préparatoires

- D'augmenter nos contacts avec l'Agence d'urbanisme rédactrice du projet pour travailler sur le dossier et affiner nos réactions
- De participer ou rencontrer les divers acteurs de la construction de ce projet de territoire (des urbanistes, des universitaires et d'autres associations)
- D'engager des temps de travail et de présentation auprès de différentes associations et en particulier les unions de quartier présentes à Grenoble ou l'agglomération
- D'être présent au Conseil de Développement de l'agglomération grenobloise et même de mettre sur pied une coordination de ses homologues existant dans les autres intercommunalités situées dans le périmètre du SCoT.

Ce travail d'aller et retour avec participation et présence dans l'écriture du SCoT, les réflexions pour le PADD, le PLH, le PDU fut assuré pendant les années de 2008 jusqu'au Comité syndical de décembre 2011 qui décida de l'arrêt du SCoT de la RUG permettant de lancer la procédure de l'enquête publique, celle-ci étant programmée du 4 mai au 4 juillet 2012.

Il est à noter que ce SCoT a obtenu le label « SCoT du Grenelle de l'environnement ».

Après l'Assemblée Générale 2024 de CIVIPOLE du 4 juillet 2025

Nos associations doivent bien trouver les ancrages de leurs « fondations » : il s'agit pendant la campagne électorale à venir de faire reconnaître notre place de 3^{ème} acteur, Maître d'usage dans le tour de table qui permet la construction du territoire allant du « Quartier » à la « Grande Région Grenobloise » en passant par la Métropole avec le Maître d'Ouvrage et le Maître d'œuvre.

Il s'agit bien pour CIVIPOLE d'être présent dans le travail sur la vocation (et l'articulation qui en découle) de chaque strate de la Métropole (dont certaines sont encore à clarifier : ceci fait partie du débat politique d'une campagne électorale métropolitaine).

Il y a donc lieu :

- de mettre en place un groupe de travail pour écrire la feuille de route et sa mise en œuvre.
- D'organiser une demi-journée portes ouvertes
 - o Vers les unions de quartier/associations d'habitants
 - o Membres individuels

« CIVIPOLE-ressources et actions possibles »

Pour que le 12h-14h assume sa justification dans sa dimension territoriale : du hameau/quartier à la Grande Région Grenobloise en passant par la Métropole.

Il est donc justifié que les 4 derniers mois de 2025 soient orientés sur la construction de notre parole publique dans le cadre des élections municipales 2026 qui vont, en même temps, choisir les élus métropolitains, sachant que la campagne a commencé dès le printemps 2025.

Démarche et justification de lancement

- Le vécu du citoyen français repose en particulier sur la compréhension du fait de l'articulation entre les différentes échelles territoriales où le bras armé des élus politiques sont les 3 fonctions publiques (Etat FPE, Territoriale FPT, Hospitalière FPH)
- Dans sa fonction d'habitant (reconnue par notre association : union de quartier, association d'habitants, comité d'habitants), il y a lieu d'organiser la **fonction** et la place de chacun en faisant reconnaître la maîtrise d'usage à côté de la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre.

De ces réflexions et débats à travailler, doit s'organiser un projet **territorial** touchant les thématiques : proximité, vécu, déplacement, vocation, ... qui ne repose pas que sur des droits mais aussi sur une façon de travailler.